

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
24 NOVEMBRE 2022

Présents : Véronique BARRAQUÉ ONNO (Maire), Romuald FAVREAU, Carole RAKOTOARISOA, Yacine AINAOUI, Jérôme FOUILLOY, Martine BONHOMME, Claudine PEYRE, Laurent MALARD, Martine DESPAX, Laurent PLANAGUMA, Yves DULAC, Hubert CORBEL, Gilles LAGARDERE, Nadine HURY, Béatrice ESCLARMONDE, Hélène MAROUBY, Emmanuelle DELMAS.

Absents : Sandy FARDEL, Christelle ANTOLINOS, Alexia POUZERGUES, Gérard CAMPISTRON

Excusés : Ketty ARICIQUE DULAC, Marc BEUGNIES, Ghislaine LESCAT, Cédrick LE NEVANEN, Alain LAFOURCADE, Robert GRUMDEY

Procurations :

Ketty ARICIQUE DULAC donne procuration à Carole RAKOTOARISOA
Marc BEUGNIES donne procuration à Jérôme FOUILLOY
Ghislaine LESCAT donne procuration à Martine BONHOMME
Robert GRUMDEY a donné procuration à Mme PEYRE
Cédrick LE NEVANEN donne procuration à Martine DESPAX
Alain LAFOURCADE donne procuration à Laurent MALARD

Secrétaire de Séance : Jérôme FOUILLOY

Quorum : 17

Ordre du jour :

- 01-11-2022 – Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation ;
- 02-11-2022 – Création d'emplois en lien avec les avancements de grade et actualisation du tableau des effectifs.
- 03-11-2022 – Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;
- 04-11-2022 – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;
- 05-11-2022 – Admission en non-valeur ;

- 06-11-2022 – Admission en créance éteinte ;
- 07-11-2022 – Création d'une régie d'avance ;
- 08-11-2022 – Demande de fonds de concours pour le local de police ;
- 09-11-2022 – Demande de fonds de concours pour le tiers-lieu ;
- 10-11-2022 – Adhésion au groupement de commandes pour la collecte des déchets alimentaires issus de la restauration collective ;
- 11-11-2022 – Validation du choix des entreprises pour le marché local de police (lots 2 et 8) ;
- 12-11-2022 – Avis sur la révision du plan partenarial de gestion de la demande d'information aux demandeurs pour l'intégration du système de cotation de la demande ;
- 13-11-2022 – Réduction du nombre d'adjoints au Maire ;
- 14-11-2022 – Commissions : Modification de la composition de commissions municipales ;
- 15-11-2022 – Vœu : « Rallumons l'étoile » ;

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES.

Madame la Maire ouvre la séance du 30 novembre 2022.

M. Jérôme FOUILLOY procède à l'appel.

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, ce Conseil municipal, Madame la Maire souhaiterait que collectivement, les élus rendent hommage à leur collègue Sophie EXPERT. « Vous imaginez l'émotion qui est la mienne ce soir, cette même émotion, qui, j'en suis sûre, est présente dans tous les rangs de ce Conseil municipal, quel que soit notre groupe. Je veux y associer mes collègues absents ce soir : Ketty ARICIQUE DULAC, Marc BEUGNIES et Alain LAFOURCADE.

Notre collègue et amie, Sophie EXPERT nous a quittés définitivement le 19 octobre de façon injuste et foudroyante. Notre douleur est toujours immense et nos pensées vont à son compagnon Jérémy, à son fils Raphaël, à sa Maman et à ses sœurs, à sa famille et à ses proches.

Les différents témoignages d'amitié, d'affection, de sympathie, dont sa famille a été destinataire, l'affluence nombreuse des agents de la commune, lors des obsèques de Sophie le 27 octobre dernier, démontre à quel point Sophie a laissé une trace.

Sophie, adjointe à la sécurité et à la tranquillité publique référente à l'égalité hommes/femmes, siégeait à quelques mètres de nous tous. Ce siège, à présent vide, Sophie a toujours porté ses sujets avec détermination, conviction et engagement. Ceux qui ont pu travailler avec elle au sein de la commission de sécurité et tranquillité publique reconnaissent son efficacité, sa rigueur intellectuelle. Sophie était un pilier fort du Conseil municipal. Assidue, toujours prête à échanger, à informer. Sophie laisse un grand vide, bien sûr, dans sa famille, mais aussi au sein de ce Conseil. Sophie était mon amie, une femme d'engagement, une femme inspirante. Nous partageons des valeurs fortes notamment sur le respect des droits de la femme et particulièrement la lutte contre les violences faites aux femmes. Nos échanges sur ce sujet étaient fortement remplis d'humanité, d'écoute et de bienveillance.

Sophie était un pilier essentiel de notre groupe. Respectueuse des valeurs de la République, femme de dialogue, à l'écoute des agents et des administrés cherchant toujours des solutions. Sophie avait à cœur l'intérêt collectif avant l'intérêt individuel. Certaines et certains pouvaient trouver frustrant de ne pas obtenir une réponse immédiate, mais Sophie cherchait toujours la réponse la plus adaptée à l'intérêt collectif. Nous aurons à cœur de poursuivre son action et de faire honneur à ses convictions. J'en prends ce soir, devant vous, l'engagement.

Dans quelques mois, je reviendrai vers vous pour que nous puissions rendre un hommage solennel et symbolique à Sophie. »

Madame la Maire demande aux élus de bien vouloir se lever, pour observer une minute de silence en mémoire de Sophie.

Minute de silence.

Madame la Maire invite les élus à se rasseoir et indique que ces tristes circonstances les amènent à accueillir Martine DEPAX qui prend ce jour ses fonctions en tant que Conseillère municipale. Madame la Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'assemblée. Elle lui souhaite de travailler avec plaisir et engagement avec toute l'équipe municipale.

APPROBATION Compte rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2022.

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2022. Elle donne la parole à Madame ESCLARMONDE qui a fait remonter une remarque.

Madame Béatrice ESCLARMONDE, concernant la délibération n° 15 sur les voiries, fait remarquer que la question n'a pas été posée par elle, mais par Nadine HURY.

Madame la Maire indique que ça sera modifié et invite les élus, lorsqu'ils prennent la parole, de rappeler leur nom.

Elle propose de procéder à l'approbation du procès-verbal ainsi modifié.

Approuvé à l'unanimité

MODALITE DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Délibération n° 01-11-2022

Madame la Maire suppose que tout le monde a entendu parler du compte personnel de formation, c'est ce qui était appelé avant le DIF : Droit Individuel à la Formation qui est maintenant le Compte Personnel de Formation qui est au bénéfice des agents et qui a pour objectif l'utilisation des droits qui y sont inscrits et qui permet de renforcer l'autonomie, la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle. Il permet aux agents d'acquérir des droits à la formation au regard du travail accompli dans la limite de 150 heures portée à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualification.

Il s'agit de délibérer sur les modalités de cette mise en œuvre du compte personnel de formation.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions. Il n'y en a pas, elle propose donc de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve les modalités de mise en œuvre du CPF.

Approuvé à l'unanimité

CREATION D'EMPLOIS EN LIEN AVEC LES AVANCEMENTS DE GRADES ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 02-11-2022

Madame la Maire explique qu'au 1^{er} janvier 2023, un certain nombre d'agents va pouvoir bénéficier d'un avancement. À l'heure actuelle, la ville ne sait pas lesquels. Au dernier Conseil municipal, les critères d'attribution ont été votés. Tout cela sera décidé à la fin de la tenue des entretiens annuels qui devraient se terminer au mois de décembre. Mais pour pouvoir avancer ces personnes dès le 1^{er} janvier, ils ont besoin de créer des emplois supplémentaires et certains seront refermés après le 1^{er} janvier.

Le nombre d'agents ne sera pas augmenté, mais ces postes doivent être ouverts dont :

- 3 Adjoints administratifs principaux de première classe ;
- 1 Adjoint du patrimoine principal première classe ;
- 3 Adjoints techniques principaux de première classe ;
- 3 Adjoints techniques principaux de deuxième classe ;
- 5 Agents spécialisés principaux de première classe ;
- 1 Brigadier-Chef principal.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions. Il n'y en a pas, elle propose donc de procéder au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve les Créations d'emplois en lien avec les avancements de grades et actualisation du tableau des effectifs.

Approuvé à l'unanimité

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Délibération n° 03-11-2022

Madame la Maire rappelle que certains élus ont participé à cette convention territoriale globale qui est une démarche et pluriannuelle qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire, qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

Il s'agit, maintenant que cette CTG a été construite de signer une convention avec la CAF pour la période 2022/2026.

La convention a été annexée à l'ordre du jour.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions. Il n'y en a pas, elle propose donc de procéder au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve la signature de la CTG.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Délibération n° 04-11-2022

Madame la Maire cède la parole à Monsieur FAVREAU pour les prochaines délibérations : les 4, 5, 6 et 7.

Monsieur Romuald FAVREAU explique qu'il s'agit de la fameuse délibération qu'ils vont s'habituer à revoir tous les ans. Le budget doit être bouclé avant fin décembre. Malgré tout, il y a des sujets qui nécessitent ou pas, d'émettre des crédits. Donc, par la règle des 25 %, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager des montants du côté de l'investissement.

Monsieur FAVREAU s'enquiert d'éventuelles questions. Il n'y en a pas, il propose donc de procéder au vote.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui est contre, et qui s'abstient.

Où l'exposé de Monsieur Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

ADMISSION EN NON-VALEUR

Délibération n° 05-11-2022

Monsieur FAVREAU enchaîne avec la délibération n° 5 concernant les admissions en non-valeur. Il ne s'agit pas de grosses sommes, mais de petits impayés, dont ne dispose pas du détail, mais qui sont souvent liés à des créances de cantines ou ce genre de choses. Passées certaines recherches par la Trésorerie, les créanciers ne sont plus là, il est donc nécessaire de passer en non-valeur la somme de 88,98 €.

Monsieur FAVREAU s'enquiert d'éventuelles questions. Il n'y en a pas, il propose donc de procéder au vote.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui est contre, et qui s'abstient.

Ouï l'exposé de Monsieur Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve l'admission en non-valeur.

Approuvé à l'unanimité

ADMISSION EN CREANCE ETEINTE

Délibération n° 06-11-2022

Monsieur FAVREAU explique que c'est un peu le même sujet, il y a un écart juridique : les créances éteintes signifient qu'il n'y a plus de recherche judiciaire. Il s'agit là, de la somme de 308,44 €, dont Monsieur FAVREAU n'a pas non plus le détail, mais il pense qu'encore une fois, il pourrait s'agir de non-règlement de cantines. Il indique que ce ne sont pas des sommes folles, mais la commune ne les récupérera pas non plus.

Monsieur FAVREAU s'enquiert d'éventuelles questions. Il n'y en a pas, il propose donc de procéder au vote.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui est contre, et qui s'abstient.

Ouï l'exposé de Monsieur Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve l'admission en créance éteinte.

Approuvé à l'unanimité

CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE

Délibération n° 07-11-2022

Monsieur FAVREAU explique qu'il s'agit d'un vrai luxe qui va permettre à la Mairie de pouvoir payer certains prestataires, certains fournisseurs, commerçants avec une carte bancaire et de ne plus obliger, notamment les petits fournisseurs, les petits commerçants de devoir attendre trente jours ou plus selon les cycles de paiement répartis entre la Mairie et la trésorerie. La commune va gagner en simplicité pour pouvoir faire travailler des fournisseurs locaux, de proximité, sans avoir à leur imposer des délais de paiement compliqués pour eux.

Monsieur FAVREAU s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame la Maire donne la parole à Monsieur LAGARDÈRE.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE voudrait savoir qui va avoir la délicate mission d'utiliser cette carte.

Madame la Maire explique que c'est celle qui a les responsabilités, donc elle-même.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE considère que c'est parfait.

Madame Nadine HURY demande s'il y a un montant maximum et en l'occurrence, quel sera le montant qui sera autorisé pour payer avec carte bancaire.

Madame la Maire ne pense pas qu'ils soient rentrés dans ce détail-là. Elle demande à Monsieur MBINA IVEGA de préciser.

Monsieur Armand MBINA IVEGA explique que là, il s'agit de créer la possibilité de se rapprocher de la trésorerie pour avoir une carte. Il faut absolument passer par une création de « régie d'avance », en fait, il faudra certainement une demande de Madame BARRAQUÉ ONNO pour avoir une carte. Là, il s'agit juste de la possibilité... ensuite, pour les montants, la Trésorerie leur donnera la marche à suivre précisément. La Ville n'a pas l'habitude de se servir d'une carte, mais normalement, les montants devraient être assez faibles. Il pense qu'ils ne seront pas au-delà de 100 ou 200 €. C'est vraiment pour de petites dépenses. Monsieur FAVREAU l'a dit, c'est pour se rapprocher de commerçants locaux, mais ça va permettre aussi de faire de petites économies, puisqu'en fait, la commune ne paye que par mandat administratif que certains commerçants n'acceptent pas. Parfois, ils doivent se rapprocher de gros commerçants pour acheter du petit équipement, en petite quantité, à petit prix, ça permettra donc à la Ville de faire travailler des locaux, mais aussi de faire de menues économies.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui est contre, et qui s'abstient.

Oui l'exposé de Monsieur Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve la création d'une régie d'avance.

Approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LE LOCAL DE POLICE

Délibération n° 08-11-2022

Madame la Maire rappelle que la Ville va faire un local police prochainement. Pour cela, elle va demander un fonds de concours versé par Toulouse Métropole, pour aider à la réalisation de cet équipement. Le plan de financement a été présenté aux élus. Il y aurait :

Une aide de l'État à hauteur de 40 %.

Une aide de la Région de 10 % ;

Une aide du Département à hauteur de 20 % ;

Ce fonds de concours de Toulouse Métropole n'est pas énorme, mais qui va rendre service quand même est de 3,6 %.

Le reste à charge pour la commune serait de 26,4 %.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à demander ce fonds de concours à Toulouse Métropole pour le financement des travaux du futur local de police.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions. Il n'y en a pas, elle propose donc de procéder au vote.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame la Maire à solliciter ce fonds de concours le local de police.

Approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LE TIERS-LIEU

Délibération n° 09-11-2022

Madame la Maire explique que c'est la même chose pour la création d'un tiers-lieu. Le fonds de concours de Toulouse Métropole serait de 0,06 %, ce qui correspond, quand même à une somme de 8 000 €.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions. Il n'y en a pas, elle propose donc de procéder au vote.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : autorise Madame la Maire à solliciter ce fonds de concours pour le tiers-lieu.

Approuvé à l'unanimité

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES ISSUS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Délibération n° 10-11-2022

Madame la Maire laisse la parole à Madame Carole RAKOTOARISOA, ce sujet concernant l'enfance et en particulier l'école.

Madame Carole RAKOTOARISOA explique que ce projet, mené dans le cadre des écoles sur l'alimentation durable, est en lien avec une action qui était de travailler sur la gestion des déchets alimentaires. À savoir s'il était possible de les traiter directement dans les écoles via le compostage ou s'ils devaient chercher à les traiter à l'extérieur. Au travers de cette action et de l'audit du cabinet qui aidait la Ville, il est ressorti que le plus simple, financièrement et logistiquement était de profiter du groupement de commandes proposé par Toulouse Métropole. C'est dans ce cadre que cette délibération est proposée aux élus.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, d'autres communes de la Métropole comme Seilh...

Madame la Maire ajoute : Aussonne, Balma, Beauzelle, Bruguières, Cornebarrieu, Aigrefeuille, Drémil, Fenouillet, Flourens... Elle s'enquiert d'éventuelles questions. Il n'y en a pas, elle propose donc de procéder au vote.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : autorise l'adhésion au groupement de commandes.

Approuvé à l'unanimité

VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ LOCAL DE POLICE (LOTS 2 ET 8)

Délibération n° 11-11-2022

Madame la Maire rappelle que deux lots étaient infructueux qui ont donc été représentés.

Pour le lot 2, c'est l'entreprise STM Miroiterie qui a remporté le marché pour un montant de 27 982,50 € :

Pour le lot 8, c'est l'entreprise Façon Métal pour un montant de 17 621,68 €

Ce qui fait un total des travaux tous lots confondus de 221 201,47 € HT.

Le Conseil municipal est invité à valider ce choix des entreprises retenues pour ces deux lots : 2 et 8, les autres ayant déjà été validées et d'approuver le montant des travaux.

Elle s'enquiert d'éventuelles questions. Il n'y en a pas, elle propose donc de procéder au vote, ce qui permettra, également de procéder au début des travaux.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : valide le choix des entreprises ainsi que le montant des travaux.

Approuvé à l'unanimité

AVIS SUR LA REVISION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE D'INFORMATION AUX DEMANDEURS POUR L'INTEGRATION DU SYSTEME DE COTATION DE LA DEMANDE

Délibération n° 12-11-2022

Madame la Maire indique qu'il s'agit d'un avis sur la révision du plan partenarial de gestion de la demande d'information aux demandeurs pour l'intégration du système de cotation à la demande. Elle reconnaît que le titre de la délibération est un peu compliqué, mais en fait, il s'agit de permettre aux demandeurs de logements sociaux d'avoir plus de transparence et d'équité dans le traitement des demandes. Plus d'efficacité.

Les objectifs principaux sont d'assurer une meilleure information et introduire davantage de transparence à l'attention du demandeur de logement social, de favoriser l'égalité de traitement des demandes, de s'assurer que les dossiers prioritaires et les demandes les plus anciennes soient bien examinées. Ce qui permettra d'intégrer un système de cotation qui sera clair, puisque des critères seront :

L'ancienneté de la demande ;

Les publics prioritaires du code de la construction et de l'habitat ;

Les publics prioritaires complémentaires ;

Les priorités locales de Toulouse Métropole ;

Et le refus de propositions adaptées de logements adaptés, qui serait un malus en cas de refus abusif.

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de révision du plan partenarial de gestion de la demande et d'information aux demandeurs :

D'autoriser, Madame la Maire à signer tout document en relation avec la présente délibération.

Elle s'enquiert d'éventuelles questions. Il n'y en a pas, elle propose donc de procéder au vote.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : émet un avis favorable au projet de révision du plan partenarial de gestion de la demande et d'information aux demandeurs de logement.

Approuvé à l'unanimité

REDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Délibération n° 13-11-2022

Madame la Maire indique que suite au décès de Sophie, Madame la Maire avait la possibilité de nommer une adjointe pour la remplacer. Au vu du contexte, il est apparu nécessaire d'actualiser ce tableau pour réduire le nombre de postes d'adjoints et ainsi de le fixer à six.

Ce qui porterait, au niveau du tableau du Conseil municipal :

Yacine AINAOUI deviendrait 5^e adjoint et Jérôme FOUILLOY deviendrait 6^e adjoint.

Elle s'enquiert d'éventuelles questions et donne la parole à Monsieur LAGARDÈRE.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE remercie Madame la Maire pour ces explications, mais indique que ça ne le satisfait pas personnellement, il pense qu'effectivement cette délégation est assez importante et les administrés Mondonvillois sont très préoccupés par la sécurité. Il aurait souhaité qu'une personne soit nommée à la place de la regrettée Madame EXPERT.

Il aimerait également savoir, si ce poste n'était pas remplacé, qui assumera les charges qu'avait Madame EXPERT et ce que va devenir la commission. Aura-t-elle toujours lieu d'être ?

Accessoirement, l'élu aimerait savoir ce que va devenir l'indemnité qui était allouée à ce poste.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. Faute de demande de prise de parole, Madame la Maire explique à Monsieur LAGARDÈRE qu'il a raison, c'est une délégation qui est très, très importante. Une candidate s'est manifestée, mais cette candidate n'étant pas investie dans la commission, la Ville a jugé qu'il était inopportun de la nommer actuellement. Il a été proposé à cette Conseillère de s'investir dans la commission pour prendre connaissance des dossiers et il sera procédé à un nouveau vote dans quelque temps, pour une 7^e adjointe.

Madame le Maire ajoute que c'est une délégation importante, à laquelle Monsieur LAGARDÈRE siège. Cette commission a eu lieu après le décès de Sophie EXPERT, à laquelle Monsieur LAGARDÈRE n'a pas pu assister. C'est Madame la Maire qui en a assuré la présidence et par rapport aux délégations qui étaient confiées à Sophie EXPERT, c'est elle-même qui les reprend. Il revient aux Maires de donner les délégations, c'est donc elle qui les reprend. De plus la délégation sécurité est une délégation très particulière, car c'est toujours le Maire qui est responsable de la sécurité. Avec Madame EXPERT, elles travaillaient ensemble, très régulièrement sur tous les dossiers. Sophie EXPERT était un pilier et c'était quelqu'un avec qui Madame la Maire travaillait très, très régulièrement. Pour l'instant, ce n'est pas une charge, ils ont travaillé à la commission et ça s'est très bien passé. Ils ont pu avancer sur certains sujets. Les élus ont reçu de compte rendu. Ils ont travaillé particulièrement sur la sécurité routière, un sujet que Sophie avait déjà initié, Madame la Maire n'a fait que compléter certaines choses.

Concernant l'indemnité, elle n'est simplement pas distribuée, elle reste dans les « caisses » de la Mairie et sera remise dès qu'il y aura une adjointe, puisque par rapport à la parité, quand c'est une dame qui démissionne ou décède, elle doit être remplacée par une dame.

Madame la Maire donne la parole à Madame PEYRE.

Madame Claudine PEYRE n'a pas bien compris s'il y aurait 7 adjoints ou s'ils restaient à 6.

Madame la Maire explique qu'aujourd'hui, ils votent pour passer à 6 adjoints. Ils ont la possibilité, vue la strate de population à laquelle Mondonville appartient d'aller jusqu'à 8 adjoints. Donc, peut-être que d'ici quelque temps, il y a aura une 7^e adjointe et peut-être même un 8^e adjoint également. Rien n'est interdit. Mais aujourd'hui ils votent pour la réduction du nombre d'adjoints au Maire. Madame le Maire donne la parole à Madame ESCLARMONDE.

Madame Béatrice ESCLARMONDE estime qu'avant de voter cette réduction d'adjoint, il aurait peut-être été judicieux de faire un bilan de cette commission. Afin d'avoir un retour, un bilan de cette commission qui a existé jusqu'à ce jour, en analyser le bénéfice pour la population. L'élue se demandait, par rapport aux missions de la police municipale, ce que cette commission apporte de plus.

Madame le Maire explique que la commission n'a pas pour mission de gérer la police municipale.

Madame Béatrice ESCLARMONDE fait remarquer que la police gère la tranquillité publique.

Madame le Maire est d'accord, elle indique que toutes les commissions n'ont pas à gérer les agents. La commission sécurité et tranquillité publique est comme beaucoup de commissions, elle donne des directions pour des décisions en Conseil municipal par exemple. S'agissant du dernier sujet, la commission a travaillé sur la sécurité routière avec des points de vigilance dans certains quartiers, comme les Cussecs, la route de Toulouse, tous les quartiers qui sont anxiogènes pour les Mondonvillois : les gens parlent beaucoup d'excès de vitesse, etc. Le prochain sujet qui sera abordé en commission sécurité du mois de janvier sera la vidéosurveillance.

Madame le Maire, explique que dans cette commission, ils regardent les sujets qui sont remontés par la police municipale, les statistiques, ce que dit la population et ils adaptent en fonction de ces demandes, de ces sollicitations. S'il y a une recrudescence de cambriolages, ils n'attendent pas la commission, bien entendu. Mais les gens alertent sur certains points de sécurité routière, donc ça a été un travail réalisé par Madame EXPERT, pendant près d'une année, avec des études, etc. Et donc, des propositions ont été faites il y a quinze jours. Ils sont remontés puisqu'il y a des travaux à faire, au pôle et ils attendent les études. Madame la Maire donne la parole à Monsieur LAGARDÈRE.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE aimerait avoir une nouvelle précision au sujet du compte rendu qu'ont reçu les élus, par lequel elle leur demandait la plus grande discrétion. Il imagine que ça s'adressait surtout aux nouveaux participants et à eux-mêmes. Il voudrait savoir s'ils peuvent entre eux se les transmettre.

Madame la Maire explique que la discrétion est toujours la même. Ça ne veut pas dire que l'on ne peut pas parler à l'extérieur, mais ils vont parler, à l'extérieur de choses qui sont acquises. Si on dit : « À tel endroit, on a demandé une étude au pôle pour la sécurité routière. S'il est prévu, par exemple, que devant la Mairie, vont être installés des ralentisseurs, ce n'est pas le cas, Madame la Maire rassure l'assemblée, s'ils travaillent en commission en disant que ça serait bien et qu'il faudrait le faire étudier par le pôle. Le pôle peut très bien dire que ce n'est pas possible. Mais les élus en ont parlé à leurs voisins... les gens vont prendre cela comme acquis, et ne vont pas comprendre que ça ne se fasse pas. C'est pourquoi Madame la Maire demande, pour toutes les commissions, de la discrétion. Il est important de ne pas parler tant que ce n'est pas acté. L'élue explique que c'est normal, quand la population attend quelque chose depuis longtemps, ils sont tous contents et si ça ne se fait pas ensuite, ils ne comprennent pas.

La question de Monsieur Gilles LAGARDÈRE était surtout vis-à-vis des élus entre eux.

Madame la Maire objecte : « Au contraire », l'opposition doit savoir ce qu'il se passe dans les commissions, pour pouvoir éventuellement apporter des contradictions ou pas, ou des compléments pour aider à avancer.

Il n'y a pas d'autres questions. Madame la Maire procède au vote :

Qui est contre ? 10

Qui s'abstient ? 1

Qui est pour ? 12

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'actualisation du tableau du Conseil municipal. Monsieur AINAOUI devient 5^e adjoint et Monsieur FOUILLOY 6^e adjoint.

Approuvé à la majorité

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Délibération n° 14-11-2022

Madame la Maire indique que suite à des changements de Conseillers municipaux, il a été proposé une modification de l'affectation des commissions municipales. Comme suit :

Pour le groupe « Citoyens Mondonvillois » :

À la commission finances : Sandy FARDEL à la place de Jérôme FOUILLOY ;

À la commission culture et patrimoine : Yves DULAC à la place de Sophie GARCIA ;

À la commission travaux et bâtiments publics : Jérôme FOUILLOY à la place de Sophie EXPERT ;

À la commission mise en œuvre de la démocratie participative : Christelle ANTOLINOS à la place de Sophie GARCIA ;

À la commission économie, services publics : Laurent MALARD à la place de Claudine PEYRE

Et Christelle ANTOLINOS à la place de Robert GRUMDEY ;

À la commission jeunesse : Yves DULAC à la place de Sophie Garcia ;

À la commission accessibilité : Laurent MALARD à la place de Sophie EXPERT ;

Martine DEPAX à la place de Ghislaine LESCAT et Yves DULAC à la place d'Alain LAFOURCADE ;

À la commission environnement et développement soutenable : Yves DULAC à la place de Sophie GARCIA ;

À la commission sécurité et tranquillité publique : Martine DEPAX à la place de Sophie EXPERT et départ de Robert GRUMDEY qui n'est pas remplacé ;

À la commission Petite enfance et enfance : Martine DEPAX à la place de Christelle ANTOLINOS.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame Nadine HURY demande s'il serait possible d'avoir un tableau récapitulatif.

Madame la Maire attendait la validation pour l'envoyer, elle l'enverra demain.

Elle propose donc de procéder au vote.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve à l'unanimité la modification de la composition des commissions municipales.

Approuvé à l'unanimité

VOEU « RALLUMONS L'ETOILE »

Délibération n° 15-11-2022

Madame la Maire laisse la parole à Jérôme FOUILLOY pour la délibération n° 15.

Monsieur Jérôme FOUILLOY va en profiter pour rebondir sur l'actualité nationale, le président de la République ayant parlé du RER dans les métropoles, qui est en effet un élément qu'il faudrait développer sur Mondonville et Toulouse Métropole. Aujourd'hui, la Ville est adhérente au collectif « Rallumons l'étoile », qui s'est fixé pour objectif principal de faire la promotion du RER toulousain avec une augmentation des capacités à la fois du réseau et des trains.

En se basant sur le vœu qui a été voté à l'unanimité en Conseil métropolitain, qui reprend les mêmes points que ce vœu aujourd'hui formulé. Les élus ont échangé sur ce vœu en commission mobilité et il est présenté ce soir au Conseil pour un le vote.

Pour résumer, Monsieur FOUILLOY suppose que chacun connaît les difficultés de déplacement qui continuent de s'aggraver dans Toulouse et sa périphérie.

Aujourd'hui, il y a un vrai risque que le RER toulousain doive attendre plusieurs années avant de se traduire par des avancées concrètes.

Dans d'autres villes comme Bordeaux, Strasbourg, les RER deviennent déjà des réalités, car ils ont été commencés des années auparavant.

Sur les mêmes bases, une première phase d'un RER toulousain cadencé à la demi-heure de 5 heures à minuit doit être étudiée sans attendre, afin d'en définir les étapes pour des coûts relativement raisonnables et intégrer le futur Plan de Déplacement Urbain.

Conscient que le cadencement supérieur du RER toulousain ne sera possible techniquement qu'avec des aménagements ferroviaires qui seront importants pour le Nord toulousain, il paraît primordial que les études préliminaires sur le RER engagées par la Région avancent plus rapidement, comme cela a été le cas pour les études des lignes Montréjeau-Luchon, Alès-Bessèges, Rodez-Sévérac et la rive droite du Rhône.

Un accord semble possible sur un projet partagé par les principaux partenaires : Région, Tisséo, État, SNCF, en concentrant les réflexions, ces prochains mois.

Le nouveau contrat Plan État Région, 2023/2027 et la nouvelle convention TER en discussion pourraient alors être des leviers permettant des avancées concrètes et progressives.

Monsieur FOUILLOY en vient au vœu au sein de la commune de Mondonville qui n'a pas de gare, mais la gare de Pibrac n'est pas loin.

« Alors que démarre la zone à faible émission, alors que douze métropoles s'apprêtent à engager des travaux d'aménagement de la gare de Pibrac afin d'en faire une gare multimodale pouvant accueillir des bus et des vélos. Cette gare est située à 7 km de Mondonville, elle pourrait permettre aux habitants de rejoindre plus rapidement la métropole.

Alors que le Préfet de Haute-Garonne a pris un arrêté le 27 septembre 2022, portant prise en considération de la mise à l'étude du projet de prolongation de la navette Saint-Cyprien-Arènes-Colomiers jusqu'à Brax-Léguevin. Alors que nos concitoyens n'ont jamais pris autant conscience de l'urgence climatique, pour toutes ces raisons nous, élus du Conseil municipal de Mondonville demandons à toutes les institutions qui œuvrent en la matière de se mettre ensemble, autour d'une table pour trouver des solutions alternatives au tout voiture.

Nos concitoyens ne peuvent plus entendre que chacun se renvoie la balle.

Demandons dès à présent un engagement ferme de la SNCF pour la réalisation technique ou la réorganisation opérationnelle permettant le déploiement d'un train au ¼ d'heure entre Toulouse et L'Isle-Jourdain en amont de la 3^e ligne de métro ;

Demandons la mise en place par Tisséo de la tarification unique sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Demandons la prise en compte par l'État de l'urgence à intégrer la réflexion sur le RER toulousain dans la nouvelle convention des trains express régionaux qui doit être signée avant la fin de l'année ainsi que dans le nouveau contrat de Plan État Région 2023/2027 »

Monsieur FOUILLOY indique aux élus, s'ils ont suivi les réseaux sociaux de la Mairie, ils vont communiquer sur une enquête lancée par le collectif Rallumons l'Étoile, qui utilise la promotion d'étudiants du Master MI Trans Mob pour réaliser une grande enquête au niveau de la métropole, afin de reconnaître les besoins des habitants pour ce RER.

Monsieur FOUILLOY invite tous les élus à le remplir, et à inviter leurs réseaux personnels à le remplir. Plus le nombre de répondants sera important, plus l'enquête aura de poids pour peser ensuite au niveau des différents comités syndicaux de la métropole et alentours.

Monsieur FOUILLOY s'enquiert d'éventuelles questions.

Monsieur Hubert CORBEL demande s'il ne serait pas judicieux d'impliquer toutes les associations de Mondonville en leur demandant de s'impliquer dans cette enquête et en poussant les gens à remplir l'enquête. Il pense que cette enquête est très importante, mais il se demande si les gens ont conscience de l'impact qu'elle peut avoir. Plus il y aura de réponses, et plus il y aura de chance d'obtenir satisfaction. L' élu pense qu'il serait important d'impliquer toutes les associations de Mondonville qui sont elles aussi concernées. Par exemple pour rejoindre le Mandillet, jusqu'au centre-ville quand il y a des sessions de sport, ou autres, tout le monde est concerné, mais Monsieur CORBEL n'est pas sûr que les gens aient pris conscience de l'impact que cela aura.

Monsieur Jérôme FOUILLOY est d'accord, ils peuvent diffuser l'information auprès des associations qui feront suivre à leurs adhérents.

Monsieur Romuald FAVREAU demande s'ils reverront les étudiants du Trans Mob sur la commune comme lors de la première enquête. Vont-ils venir ?

Monsieur Jérôme FOUILLOY explique que l'enquête est totalement en ligne et numérique, pour se diffuser le plus rapidement possible et elle est ouverte jusqu'au 8 décembre.

Madame la Maire le rappelle, c'est court, et il faut donc répondre rapidement. Elle le confirme, c'est une information à échanger avec l'entourage de chacun. Plus il y aura de réponses, plus il y aura de poids.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui est contre et qui s'abstient.

Oui l'exposé de Jérôme FOUILLOY et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve à l'unanimité le vœu.

Approuvé à l'unanimité.

Madame la Maire indique que le Conseil municipal est terminé. Elle souhaite une bonne soirée aux élus. Ils se reverront l'an prochain. Les Conseillers municipaux vont prochainement recevoir le calendrier des prochaines dates, et ils ont proposé de décaler à 18h30, pour éviter de se presser sur la route.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE espère qu'ils se reverront pour le repas de fin d'année.

Madame la Maire confirme, mais elle parlait uniquement de Conseil municipal. Ils se reverront et se souhaiteront un joyeux Noël. Elle remercie l'assemblée.

FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 08

Président de séance
Véronique BARRAQUÉ ONNO



Secrétaire de séance
Jérôme FOUILLOY



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "J. Fouilloy", is written below the official stamp.

